

PRÉFET DES YVELINES

Déclaration de projet valant mise en comptabilité du PLUi de Saint-Quentin-en-Yvelines arrêté le 13 février 2025

Avis de la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) des Yvelines, en date du 17 septembre 2025 Adopté à l'unanimité

Commission présidée par Madame BLANC
directrice adjointe à la direction départementale des territoires des Yvelines et représentant
Monsieur le préfet,

Le projet concerne le découpage du STECAL NeMH07 pré-existant pour créer un nouveau STECAL NeMH08 de 3 273 m² à vocation technique et de recherche, sans modification du périmètre initial.

La CDPENAF constate que ce STECAL NeMH08 permet une extension limitée et une diversité de destination plus appropriée au projet dans les bâtiments de la ferme du Mérantais.

La CDPENAF émet donc un avis **favorable**.

Considérant le caractère limité et la localisation du projet. Elle invite la collectivité à étudier l'évolution du zonage de ce nouveau STECAL NeMH08 dédié sur la ferme du Mérantais vers un zonage U.

La directrice-adjointe,

Sylvie BLANC